

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERNANTOIS

Réunion ce jour, Vendredi 21 juillet 2021 à 19h00 à la Mairie sur convocations individuelles adressées le 16 juillet 2021

ORDRE DU JOUR :

- GAEC du SEREIN
- Augmentation des tarifs SICOPAL
- Comptes rendus de réunions
- Questions et informations diverses

Etaient présents : Monique PYON, Jean Michel GABET, Gérard GIONO, Christian PONARD, Catherine CORNIER, Manon GODFROY, Guy SCHENCK, Hubert MARTIN

Excusés : Clément CATTENOZ donne pouvoir à Jean-Michel GABET
Stéphanie BOUSSAUD donne pouvoir à Catherine CORNIER
Franck GUILLOT donne pouvoir à Monique PYON

Secrétaire de séance : Jean-Michel GABET

Mme Monique PYON, Maire, accueille les membres du Conseil et ouvre la séance.

- **GAEC du SEREIN** : Après avoir examiné le dossier de demande d'enregistrement pour l'exploitation d'un élevage de 220 vaches laitières par le GAEC du SEREIN et plus particulièrement l'épandage de lisier sur les parcelles de MONTAIGU et VERNANTOIS, le Conseil Municipal considère que :

- La vallée de VERNANTOIS subit déjà des nuisances causées par les nitrates issus des exploitations agricoles en amont de la source de la SORNE
- La ferme de « Presle », qui se trouve proche du GAEC, a sa propre source qui alimente les deux maisons d'habitation présente sur la parcelle.

La Vallée de la Sorne est un milieu déjà fragilisé, de ce fait le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis défavorable à cet épandage.

- **Augmentation des tarifs SICOPAL** : LE Comité Syndical Mixte Ouvert pour la Gestion de la Cuisine Centrale a voté le 07 juin 2021 pour une augmentation des tarifs des repas à partir du 1^{er} septembre 2021. Ancien tarif 6.64€ (repas : 4.42€, livraison 2.22€), nouveau tarif 6.75€ (repas 4.53€, livraison : 2.22€), soit une augmentation de 0.11€ par repas. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de facturer les repas à prix coûtant soit 6.75€.

Questions et informations diverses :

Intempéries: Constitution d'un dossier de demande de reconnaissance de l'Etat de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture. De nombreux chemins communaux ont été détériorés, dégâts importants chez certains habitants de la Commune. Une prévention risque inondation va être mise en place et une demande de curage des fossés va être faite.

Toilettes publiques : Ont été trouvées dans un état épouvantable, ont été dégradées, le lavabo a été descellé. Le Conseil Municipal a alors décidé de la fermeture des toilettes publiques jusqu'à nouvel ordre. Celles-ci seront néanmoins utilisables lors de manifestations sur la Commune.

Séance levée à 19h45

Le secrétaire de séance
Jean-Michel GABET

